

MESURES EXCEPTIONNELLES – NOTIFICATION PRÉALABLE À L'OPÉRATION DE :

NON RÉCOLTE (NR)

RÉCOLTE EN VERT (RV)

à adresser au service régional de FranceAgriMer par mail ou par télécopie
au moins **72 heures** avant l'opération de NR ou RV
par l'organisation de producteur (OP)
ou par le producteur indépendant (PI) lui-même

Identification du demandeur (*soit OP soit **producteur indépendant)

Raison sociale de l'OP* :	Nom du producteur** :
N° OP : [] [] [] FL : [] [] [] [] [] []	N° Siret : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
N° Siret : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []	Adresse de l'exploitation :
Adresse du siège social de l'OP :
.....	N° de tél. :
	E-mail :

Opération de non récolte ou récolte en vert

Produit concerné : Date de l'opération :

Si OP préciser le nombre de producteurs concernés par l'opération :

Fournir en page suivante la présentation détaillée de l'opération. Fournir également le nom des producteurs concernés lorsqu'il s'agit d'une OP.

Surface estimée de produits : en ha, a ou en m² si champignons

Quantité correspondante estimée : en kg

Si l'opération concerne les tomates, préciser le mode de conduite : plein champ sous abris hors sol

Destination prévue : Alimentation animale Destruction (épandage) Compostage

Méthanisation

Description du mode de destruction :

.....
.....
.....

Fait à, le

Signature du Président de l'OP ou de son représentant légal et cachet commercial de l'OP	OU	Signature du Producteur indépendant

Présentation détaillée de l'opération de NR ou RV + Liste des producteurs concernés si OP

Producteur				Présentation du produit avant opération de non-récolte ou récolte en vert						Destination du produit après opération de non-récolte ⁽³⁾				
N° ordre	N° Siret	Nom, prénom	Téléphone	Dépt.	Commune	N° de parcelle ⁽¹⁾	Surface estimée de produit (en ha, a ou m ² champignons)	Quantité correspondante estimée (en kg)	Rendement ⁽²⁾ (en T/ha ou kg/m ²)	Mode de destruction	Nom, prénom	Dépt.	Commune	N° de parcelle ⁽¹⁾ ou autre ⁽⁴⁾
Total du nombre de producteurs			TOTAUX								

- (1) Indiquer le n° d'ilot du dossier de déclaration de surface ou le numéro cadastral en l'absence de ce dossier.
- (2) Rendement moyen du producteur pour le produit considéré
- (3) À compléter dans le cas où le lieu de destination finale du produit est différent du lieu de sa présentation.
- (4) Si le produit n'est pas visible sur une parcelle, fournir toute précision utile à sa localisation (ex. : stabulation laitière, ...).